

Le Calendrier du mois

<i>Juillet 2005</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu</i>
Jeu 14 <i>Fête Nationale</i>	-11 H 15 anchoïade offerte à tous les habitants et vacanciers -16 H Jeux d'enfants et concours de chant et d'orchestres amateurs -21 H.30 Bal public	<i>Place Saint-Just</i>
	FETE de la SAINT-JUST	
	Concours de boules : voir annonce en page 6	<i>Place de la Gare</i>
Samedi 23	Vers 21 H 30 retraite aux flambeaux avec les Majorettes de Sainte-Anastasie et la fanfare « Les Fannettes » de Gardanne 22 H 15 Bal pour tous	<i>Place de la Gare</i>
Dimanche 24	11 H 30 Apéritif public 20 H 30 Animation de rue avec « Les Carnoulettes » (majorettes hommes) 22 H Bal public avec l'orchestre MORRYS André	<i>Place de la Gare</i>
	Toute la journée exposition des Cigales	<i>Salle Polyvalente</i>
Lundi 25	16 H Jeux pour les enfants 22 H Soirée spectacle + Bal fiesta et confettis avec ARC EN CIEL	<i>Place de la Gare</i>
Mardi 26	13 H Atoli 20 H Macaronade 22 H Bal public avec JEAN-MAX	<i>Place de la Gare</i>
Vendredi 29	A partir de 17 H : Foire artisanale en Nocturne	<i>Parking des Ferrages</i>
<i>Août 2005</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu</i>
Samedi 13	22 H Bal avec la Discothèque MUSIQUE EVENEMENT (avec tempête de neige)	<i>Place de la Gare</i>
Dimanche 14	9 H Départ de la course pédestre des « BOUCLES DE L'ISOLE » 22 H Bal avec l'orchestre Eric MARTIN	<i>Rue Général De Gaulle</i>
Lundi 15	13 H Méchoui organisé par le Comité des Fêtes 20 H Macaronade 22 H Bal public avec le duo « TOM-MI »	<i>Place de la Gare</i>

Petites annonces

- ♦ Recherche chatte Siamoise (sourde) disparue en mai, 12 mois, tatouée FEK 942. Aidez-nous S.V.P., elle nous manque. ☎ : 04.94.72.23.35 ou 06.85.35.62.03
- ♦ Particulier loue villa F4 + garage sur grand terrain quartier Trumian. Libre 1^{er} septembre. ☎ : 04.94.72.72.02
- ♦ Cherche dame seule, retraitée, de confiance pour garder maison et chatte (dans le village) pour quelques journées à l'occasion. Me contacter au : ☎ : 06.22.18.87.28
- ♦ Vends - chaussures de randonnée, marque Queschua, pointure 37. Servi deux fois. Prix 50 € ; - sauteuse électrique avec testeur de cuisson. Prix 20 €. ☎ : 04.94.72.21.80 (heures repas)
- ♦ Couple jeune et motivé recherche terrain agricole 1 hectare et demi maxi. avec EAU (puit, forage...). Si possible isolé pour Horticulture - Maraîchage BIO. ☎ : 04.94.86.66.23 ou 06.82.01.04.47
- ♦ Cherche garage à louer dans centre du village. ☎ : 04.94.72.23.03

LES POETES DE STE-ANASTASIE



Le 2 mai 2005

Le retour du rossignol

En ce 2 mai, le mois des fleurs,
J'ai entendu pour mon bonheur
La voix du rossignol chanteur.

Il a osé chanter ici
Dans le grand chêne reverdi
Où trône le nid des pies !

Mais que se passe-t-il là-haut ?
Les pies méchantes aussitôt
Battent violemment des ailes
Crient de leur voix de crécelle...

Le doux petit rossignolet
Explique en chantant son couplet
Que ce chêne fut son domaine.
Pourquoi choisir un autre chêne ?

Mais impossible de lutter...
Les pies voleuses l'ont chassé...

Mon bien gentil rossignolet
Reste avec nous dans le grand pré
L'aune feuillu peut t'abriter !

Pour mon bonheur : ainsi fut fait.
Jeannette Carrière

Catherine TARI SABATIER
aura le plaisir de vous recevoir
à la GALERIE LANTELMF

La Celle
à l'occasion de son
EXPOSITION

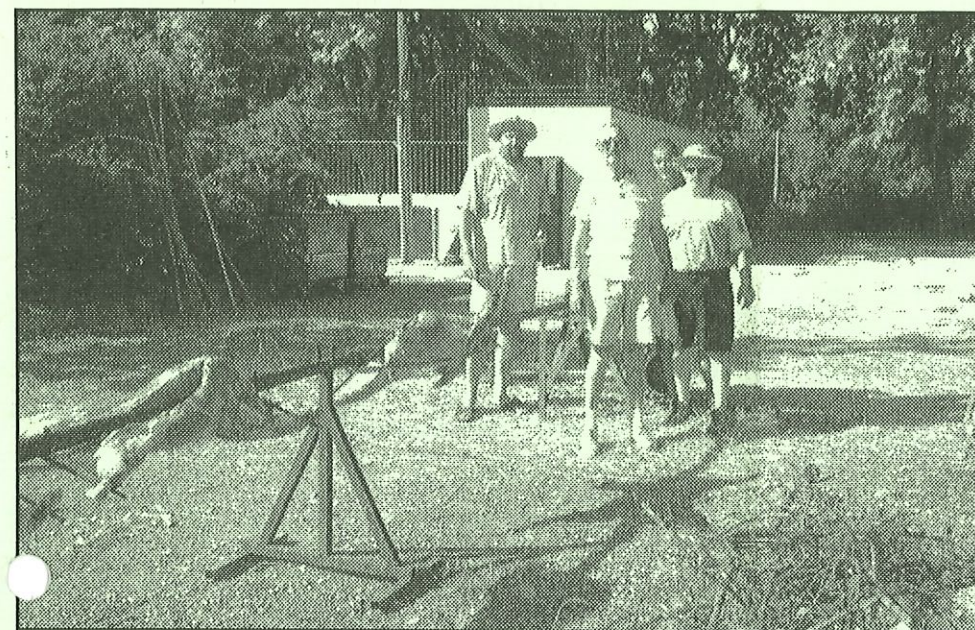
du 16 au 30 Août 2005

Ouverture de 15H à 18 H
Entrée Libre

Sainte-Anastasie

Bulletin
MunicipalJUIN-JUILLET
2005

n°180



Les cordons-bleus du comité des fêtes dans leurs œuvres avant le méchoui d'ouverture de la saison estivale

Le mot du Maire

En régime de croisière, nous ne connaissons pas à Sainte-Anastasie de délinquance juvénile identifiable en tant que telle. Nous pouvons même affirmer que dans leur immense majorité, les jeunes du village se comportent certes avec dynamisme mais encore avec raison et mesure. Ceci étant, il nous arrive bien, il est vrai, de constater quelques montées de fièvre estivale mais disons-le, jusqu'à ce jour, cela n'a jamais été très grave.

Aujourd'hui, pourtant, la situation est différente avec l'émergence d'un petit groupe d'adolescents et de pré-adolescents, semble-t-il un peu perturbés, sous l'autorité de quelques grands frères au Q.I. incertain.

En l'occurrence, et outre un peu de bruit (ce qui n'est pas très grave), quelques effractions et détériorations de véhicules (ce qui l'est plus), la dernière trouvaille de ce groupuscule en culottes courtes a été de confectionner et de mettre en œuvre des explosifs artisanaux à partir de désherbant (chlorate de soude).

Aussi, compte tenu de ces faits et notamment des risques graves encourus, tant par ces bambins bricoleurs que par leur entourage, j'ai déposé une plainte auprès des services de la gendarmerie nationale.

Le malheur cependant dans ces affaires reste la rareté et l'imprécision des témoignages spontanés car, il faut le dire, à l'exception de quelques comportements responsables et courageux, personne ne se bouscule pour décrire ce qu'il a observé. Les cas d'amnésie subite sont donc très fréquents.

Dans ces conditions, il faut bien sûr à la gendarmerie plus d'efforts pour aboutir, mais en dépit de cela, l'affaire a été rondement menée, aboutissant au cas par cas à plusieurs mises en examen. Enfin, en ce qui concerne l'autorité parentale qui serait pourtant en ces circonstances une auxiliaire précieuse et même indispensable, elle s'avère souvent d'une grande discrétion, ce que chacun peut regretter quand il s'agit des autres.

Bonnes vacances

Jean-Pierre MORIN

E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon

83136 Méounes les Montrieux

Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 1, 15, 29 JUILLET,
12 et 26 AOUT 2005
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à
12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :

04.94.69.64.45

-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint

(Action sociale) :

04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr

Site Internet :

www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous
avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).

Tél. : 04.94.69.44.86

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa
permanence à la Mairie, les Jeudis 07 JUILLET
et 4 AOUT 2005 de 10 H. à 12 H. : aide à
domicile, retraités, malades, infirmes (aide-
ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult

☎ 04.94.04.89.33

CAMION VENTE

Date prévue pour le prochain passage de
camion vente au parking des Ferrages :

MARDI 05 JUILLET 2005

Provence Outillage - la matinée

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE
DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET
Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30

Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083

Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement téléphonique de votre
ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour
contacter France-Télécom.

**RAMASSAGE MENSUEL
DES MONSTRES**

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ Les **LUNDIS 25 JUILLET et 29 AOUT 2005**
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE

NOUVEAU numéro du standard d'appel
d'urgence : Standard : **08.92.46.45.45**

SECOURS POPULAIRE DU VAR
Comité de Ste-Anastasia

Une permanence est assurée au Local du
Secours Populaire, Parking des Ferrages, les
Mardis et Vendredis de 15 H à 18 H et le 1^{er}
samedi de chaque mois de 10 H à 18 H.

En cas d'urgence vous pouvez les contacter au
: 04.94.72.29.50

A.D.A.S.E.A
La permanence Agricole
de la Provence Verte

La prochaine permanence sur la Communauté
de Communes du Val d'Issole aura lieu les :

Mardis 12 JUILLET et 9 AOUT 2005
de 8 H 30 à 12 H
à la Mairie de Ste-Anastasia
Salle du Conseil

La vie au village

Foire Artisanale en NOCTURNE

Le 29 juillet prochain, en NOCTURNE,

de 17 Heures à minuit,

Parking des Ferrages



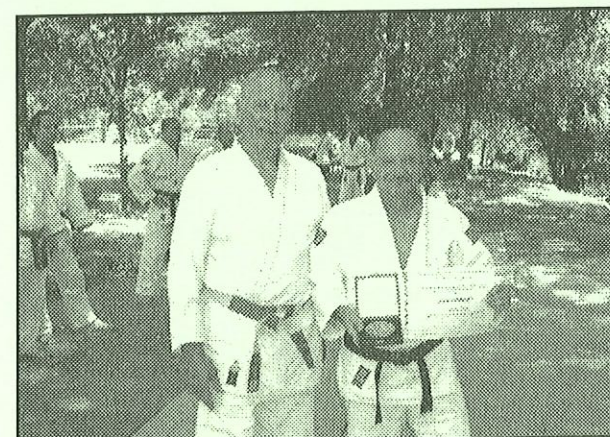
aura lieu une grande foire artisanale, organisée par
« La Prouvenço d'ù tems passa », assistée de la
mairie.

Présence de 35 exposants : objets d'art, poterie,
vannerie, confections artisanales de vêtements et
objets de décoration, produits alimentaires, vins,
etc...

Une belle soirée d'été en perspective !

Judo : Ceintures noires

Comme chaque année à cette époque la commune
de Sainte-Anastasia et son judo club ont accueilli
au pré de la Font les ceintures noires du
département. Dans une ambiance détendue et
champêtre, maître Serge Oudart, Président du
collège, a dirigé un entraînement collectif en
présence du Maire, de l'Adjoint aux Sports, de
maître Claude HENGBART, professeur du club,
de Sainte-Anastasia, du nouveau Président du
club Monsieur Sylvain Demissy et d'habitants du
village qui s'étaient déplacés malgré l'heure
matinale.



Enfin, tous ont partagé un apéritif avant de
s'installer pour un pique nique sur les berges
ombragées de l'Issole

TRIBUNE LIBRE

Dans le cadre de :

Si je ne vous dis pas ce que j'ai sur le cœur... je
vais le garder sur le cœur (ce qui n'est jamais
bon).

Dans une commune qui se pique de belles lettres,
autant que les « écrivains », je veux dire : ceux
qui sont publiés, s'expriment !

Dont acte... !

2005 : Il n'y a plus (beaucoup) de papillons dans
les champs, la canicule menace de nouveau, la
rivière est au plus bas et les poissons le ventre en
l'air.

Des temps difficiles sont devant nous ! En plus
nous entrons que nous le voulions ou non en
campagne électorale pour les présidentielles.

Ca + plus ça, va faire que tout le monde au lieu
d'être (un peu) solidaire va accuser tout le monde
de tout et de son contraire.

Que faire, que dire !... ?

D'abord précisément, faire ce que l'on dit.

Pour la mairie, par exemple, c'est bien de rappeler
les mesures de prévention contre les incendies ce
serait encore mieux de les exécuter or ce n'est
systématiquement pas le cas sur le domaine
public, pour la mesure qui consiste à ramasser
l'herbe après coupe. Et ça c'est vraiment
dangereux !

Pour les autres : Amenez vos enfants voir les
quelques papillons qui restent ! Ainsi, plus tard,
quand tout sera mort, qu'ils ne disent pas que
c'était des rêves d'artiste.

Jean-Claude IMBERT - Rue Alphonse Daudet

*Juste une petite précision du service technique de
la mairie : Rappelons simplement que la commune
ne « fauche » pas les espaces verts publics, mais
comme partout (à l'exception peut-être des terrains
de golf) elle les traite au gyrobroyeur. Les herbes
ainsi broyées constituent alors un amendement
humique (engrais vert) et un mulching (c'est à dire
une technique qui n'est pas forcément anglo-
saxonne mais qui est généralement utilisée sous des
climats méditerranéens, elle permet notamment de
conserver une certaine humidité). En arboriculture
et en horticulture on utilise plus fréquemment les
écorces de pin broyées.*

Le Carnet de Ste-Anastasia**Mariage :**

Nous avons le plaisir de vous annoncer le
mariage de Melle Martine SCHMID et M.
Pascal FERTON, célébré le 18 juin ainsi que
le mariage de Melle Cylia BEAUFILS et M.
Mickaël CECINI, célébré le 25 juin. Nous
leur présentons toutes nos félicitations et nos
vœux de bonheur.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de
M. Martial CANON, survenu le 02 juin. Nous
présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Remerciements :

M. et Mme Claude CANON remercient vivement
toutes les personnes qui leur ont manifesté amitié et
sympathie à l'occasion du décès de M. Marcel
CANON, le 2 juin 2005.

Tout ce petit monde a ensuite pu s'installer à une table joliment décorée de fleurs champêtres afin de se régaler copieusement de plats délicieux préparés par l'un des membres de club, notre cher Etienne, traiteur et boucher à Garéoult.

Et c'est entre le fromage et le dessert qu'une loterie s'est déroulée sous l'égide de la Présidente Yolande, aidée de son époux Bernard. Chaque participant a ainsi eu droit à son petit cadeau ; en effet tous les tickets étaient gagnants !!!!

A la fin du repas, les musiciens de « Fideldance » ont commencé à chauffer l'ambiance et chacun a pu mettre en pratique les leçons enseignées pendant les cours. Mais pour toutes et tous, l'essentiel était de se distraire et de s'amuser. Alors aucun doute : mission accomplie.

En attendant d'autres occasions de faire la fête à la rentrée prochaine, une soirée « Auberge Espagnole » réservée aux seuls adhérents a eu lieu ce vendredi 17 juin après l'Assemblée Générale qui clôtura une quatrième saison 2004/2005 bien remplie.



Pour le 5^{ème} année Club Danse Tasie

Vous propose à Sainte-Anastasia
Salle Polyvalente

Des Cours de Danse de Salon

Horaires :

- ♦ Mardi 18 H Danse de Salon 5^{ème} année
19 H Danse en ligne
20 H Danse de Salon 3^{ème} année
- ♦ Mercredi 18H30 Danse de Salon JUNIORS
Danse de Salon 1^{ère} année
20 H Danse de Salon 2^{ème} année
- ♦ Vendredi : 19 H 30 Répétitions
Adhésion annuelle (assurance) : 5 €

Reprise des cours : mardi 13 septembre 2005

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Yolande au 04.94.72.29.81.

FORUM des Associations samedi 3 septembre 2005
- Salle Polyvalente

Club des Majorettes :

Onix de Sainte-Anastasia

Le 30 juin 2005 à 18H30, été présents à l'assemblée générale des majorettes de Ste-Anastasia :

Le Président Olivier Hoffmann, M. le Maire, M. Juraver, M. et Mme Cagnon, Mme Leroy, Mme Toussaint, Mme Palazzi, M. Delavaux, M. et Mme Penigaut représentants les majorettes de Ste-Anastasia (Garéoult).

Le Président présente la situation. M. Pénigaut présente les faits tels qu'il les connaît. M. le Maire fait un historique du club et indique à l'assemblée les faits à sa connaissance. Après un tour de table, le Maire propose de mettre fin à l'expérience tentée en 2004. Il n'existe donc, plus de sections de club, mais bien un seul club des majorettes de Ste-Anastasia (charte associative communale). Cette décision est définitive.

Sous réserve de décision ultérieure et donc à titre conservatoire, il est convenu que le bureau sera majoritairement composé de membres de Ste-Anastasia et que le Président sera choisi parmi ceux-ci. Pour faciliter cette réorganisation, les membres présents décident de confier au Président actuel la fonction d'accompagner l'ensemble des démarches nécessaires au redémarrage.

Composition du Conseil d'Administration : sont élus Mme Françoise LEROY, Mme Christine CAGNON, M. Bernard DELAUAUX, Mme Odile TOUSSAINT.

Membres élus du bureau :

- ♦ Président : Mme F. Leroy,
- ♦ Trésorière : Mme C. Cagnon
- ♦ Secrétaire : Mme O. Toussaint

Les Onix de Ste-Anastasia

Si votre enfant ou vous aimez danser, faire de la gymnastique, de l'expression corporelle, nous vous proposons de venir vous initier avec nous sur chorégraphies avec bâtons de majorettes, pompoms et autres.

Rejoignez-nous vite à compter du 6 septembre prochain.

Contact au 04.94.72.25.84



Club des Cigales

Le retour de l'été annonce la fin des activités des ateliers du Club. Cependant les Cigales participeront aux fêtes de la St-

Just par leur exposition annuelle à la salle Polyvalente :

-le 23 juillet à 18h: vernissage de l'exposition des oeuvres des ateliers de peinture et de marqueterie
-le 24 juillet de 10H à 12H et de 15H à 18H : vente des productions des ateliers.

Le Club sera aussi présent le 29 juillet lors de la foire artisanale et produits de terroir.

Avant de nous séparer le Club vous informe que :

- ♦ Une visite au Pont de Millau avec séjour dans les gorges de la Jonte est organisée les 10 et 11 octobre 2005. Prix pension complète pour 2 jours, transport par car : 132€. Réservation avant le 31 juillet, avec versement d'une avance de 50€, en téléphonant au 04 94 72 21 98.
- ♦ L'assemblée Générale se tiendra le 1er Octobre à la salle Polyvalente.
- ♦ Les activités reprendront en septembre en sachant que :
-l'atelier de peinture sur soie et sur verre rouvrira à la rentrée,
-des cours d'anglais pour tous seront dispensés au local.
- ♦ Retenez la date du 14 février 2006 : Le Cirque de Pékin au Zénith de Toulon

Toutes informations complémentaires seront fournies dans le prochain bulletin et lors du Forum des Associations le 3 Septembre 2005, ou à tout moment en téléphonant au 04 94 72 21 98.

Bonnes vacances à tous et à bientôt.

La Présidente.

Chronique municipale

Commune de
SAINTE-ANASTASIE



MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N°54/2005

Jean-Pierre MORIN, Maire de la Commune de SAINTE-ANASTASIE,

VU l'article L 2212-2 du Code Général de Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de restriction des usages non prioritaires de l'eau,
VU la lettre du Préfet du Var en date du 28 juin 2005,

CONSIDERANT le déficit pluviométrique au niveau communal et la nécessité de sauvegarder la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et la protection des milieux aquatiques,
CONSIDERANT l'assèchement de nombreux tronçons de la rivière Issole ayant entraîné la mort du peuplement piscicole et le danger consécutif pour la salubrité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter de ce jour :

Les canaux prélevant dans l'Issole seront fermés.

Les prélèvements d'eau à des fins d'irrigation agricole sont interdits dans l'Issole et sa nappe d'accompagnement.

Mesures de limitation des usages de l'eau domestiques non prioritaires, commerciaux et industriels :

- L'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules est interdite, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière...) et pour les organismes liés à la sécurité.
- En dehors des zones soumises à obligation de débroussaillage, le remplissage et la vidange des piscines privées et publiques sont interdits. Seule est autorisée la mise à niveau de celles-ci. Cette interdiction ne s'applique pas aux piscines en construction, ni aux piscines qui viennent d'être rénovées ou qui viennent de bénéficier de travaux pour la pose de systèmes de protection.
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, est interdit.
- L'arrosage des jardins potagers est interdit de 8 H à 20 H.
- L'arrosage des espaces sportifs de toute nature et des stades est interdit.
- Les fontaines publiques en circuit ouvert seront fermées.
- Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.
- Les activités industrielles et commerciales devront limiter leur consommation d'eau.
- Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel est interdit.
- La vidange des plans d'eau de toute nature est interdite dans les cours d'eau.
- Il est bien précisé que les mesures de restriction s'appliquent aussi aux prélèvements (dont forages) des particuliers quels que soient la profondeur, l'ancienneté ou le régime administratif de ceux-ci.

ARTICLE 2 :

La validité du présent arrêté est limitée au 30 septembre 2005 (sauf prorogation).

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut être déféré auprès du Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

La Secrétaire Générale de la Mairie de SAINTE-ANASTASIE, le Brigadier de Police Municipale de SAINTE-ANASTASIE, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la ROQUEBRUSSANNE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

FAIT A SAINTE-ANASTASIE LE 29 JUIN 2005
Jean-Pierre MORIN

Projet d'avenir (moyen terme) suite

Vous êtes familiarisés avec ce sigle de « Plan Local d'Urbanisme », inventé par la loi Urbanisme et Habitat et qui doit se substituer aux Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) d'un âge déjà vénérable... et dépassés ?.. Peut-être pas puisque le législateur laisse aux communes la possibilité de conserver les leurs sans limite de temps et même d'y apporter des modifications.

Cependant, certaines dispositions du P.L.U. sont obligatoirement applicables aux P.O.S. quel que soit leur âge. C'est le cas de la possibilité de détacher d'une parcelle bâtie une parcelle répondant aux normes de superficie du P.O.S., et de la vendre comme parcelle constructible. C'est aussi le cas de la participation des constructeurs à l'aménagement de la voirie et des réseaux divers : eau, électricité, assainissement.

Cette disposition a été bien comprise de nos concitoyens, propriétaires de plus ou moins grandes parcelles, à savoir qu'ils peuvent diviser, conservant pour la maison (qu'ils vendent en général) l'assise qu'ils désirent, 500 m², voire 300 m² ! La loi n'a pas prévu, hélas ! les méfaits de l'appât du gain facile et les absurdités qu'il génère.

Pour le moment, la mairie « tourne autour du P.L.U. », soupesant les avantages supposés et les méfaits dont les plus visibles sont la sur-densité de l'habitat.

Les exemples abondent le long de la voie rapide où la frénésie de posséder sa maison engendre l'inconséquence.

Ailleurs, à l'intérieur des zones bâties, les divisions n'ont d'autres limites de superficie, l'aptitude du terrain à absorber les effluents des fosses septiques. Sainte-Anastasie a conservé son caractère rural que nous tenons à sauvegarder pour notre confort de vie et notre bien-être.

La mairie, d'autre part, ne s'inscrit pas dans la course aux records démographiques. Le regain de constructibilité actuel dû aux divisions de parcelles est suffisant pour ne pas créer de difficultés comptables par le développement d'un urbanisme débridé.

Mais nous ne illusionnons pas... Un jour viendra où, pris dans un entraînement général, nous serons amenés à nous plier à la règle commune. Le lancement du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) se fait le 14 juin à Nans-les-Pins. L'ensemble des P.L.U. et par voie logique des P.O.S. devra se mettre en conformité avec ses dispositions qui couvriront une région, la Provence Verte, et cela dans quelques années.

Michel CUENOT
1^{er} Adjoint, délégué à l'urbanisme

Feux d'Artifice

Nous rappelons qu'en application de l'Arrêté Préfectoral de 2004 interdisant tous feux à moins de 200 mètres de la forêt, lande, friche ou terrain non débroussaillé, les **feux d'artifice** sont évidemment strictement prohibés. Toute contravention constatée sera poursuivie selon les textes en vigueur.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)



Dans le dernier bulletin (mai 2005), nous demandions aux personnes qui craignent une canicule éventuelle en 2005 de se faire connaître en mairie afin de permettre une surveillance et, le cas échéant, une intervention des services sociaux. Nous renouvelons cette demande et vous précisons les numéros de téléphones utiles :

- ♦ Mairie (accueil) : 04.94.69.64.40
- ♦ C.C.A.S. (Mme Laurent) : 04.94.69.64.47 ou 04.94.72.24.34

Quand le bons sens n'y suffit plus !

La lutte contre les bruits de voisinage et son indispensable Arrêté Préfectoral.

Hormis le fait que tout bruit gênant causé s'immiscie à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit et qu'une dérogation permanente est admise pour la Fête Nationale, le 1^{er} janvier, la Fête de la Musique et la Fête annuelle de la Commune.

Revenons aujourd'hui -à la suite de plaintes de voisinage- sur le bruit de tondeuses à gazon, l'usage des moteurs thermiques, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et autres articles de bricolage ou de jardinage.

Ces usages sont donc tolérés :

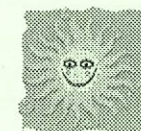
-les jours ouvrables de 08H30 à 12 H et de 14H30 à 19H30

-les samedis de 09H à 12 H et de 15H à 19H

-les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.

Ces infractions peuvent être relevées sans mesurage acoustique pour les bruits de voisinage liés au comportement.

Extrait Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2002



Centre aéré JUILLET 2005

Nous vous rappelons le centre aéré fonctionnera du 4 au 29 juillet à l'école maternelle et primaire.

Seront accueillis les enfants âgés de 4 à 12 ans (dérogation exceptionnelle pour les enfants de 3 ans).

Horaires d'ouverture du centre :

de 08 H à 17 H 30 :

Accueil des enfants : de 8 H à 9 H.

Départ des enfants à 17 H 30.

Durée minimum du séjour : une semaine
Coût : 50 € pour une semaine (déjeuners et goûters de 16 H compris). Le centre est fermé le 14 juillet (jour à déduire pour la semaine en question soit 40 € pour la 2^{ème} semaine).

Activités proposées :

Jeux sportifs, Basket, Piscine, Expression corporelle, Eveil musical, Hip-Hop.

Inscription:

Les inscriptions se font auprès de la directrice du centre Melle Solange APARICIO, avant chaque mardi matin pour la ou les semaines suivantes.

Les «Boucles de l'Issole» 2005



14 août 2005 : date à retenir pour la prochaine édition « des Boucles de l'Issole »

Elue 2^{ème} course du Var par les coureurs, elle voit le nombre de ses participants augmenter chaque année. Preuve que Sainte-Anastasie est un village qui plaît et qui sait recevoir.

Cette course pédestre de 11km500 est ouverte à tous et toutes à partir de la catégorie cadet (1989), elle compte pour le challenge Spiridon et pour un challenge des entreprises.

Course aussi pour les jeunes sur 1 km et 3 km.

Les bulletins d'inscription sont à retirer et à déposer à la mairie jusqu'au 12 août avec Photocopie licence sportive ou certificat médical de moins d'un an (conformément à la loi de mars 99).

Départ 9H rue du Général De Gaulle pour emprunter les rues du village (rue Notre Dame, des Vendanges, du Pont vieux chemin de la Rouquette, du Saragan des Mollières, du Gaou de vie) 2 boucles pour arriver parking des Ferrages.

10h45 départ des jeunes : inscription gratuite et lots pour tous.

Sur environ 1 km : -école d'athlétisme(nés en 96 et après) poussins(94/95)

Sur environ 3 km ; -benjamins(92/93) minimes(90/91)

Par autorisation de la sous-préfecture de Brignoles et appuyée par arrêté municipal, de 8h30 à la fin de l'épreuve, la circulation sera limitée et interdite au centre du village, les bénévoles signaleurs feront respecter cet arrêté au passage des coureurs. La gêne ne devrait pas être considérable et nous vous remercions par avance de votre coopération.

Nous demandons aux riverains propriétaires de chiens de les maintenir dans leur enceinte de 8h30 à 11h afin d'éviter tout accident.

En espérant faire de cette animation sportive une grande fête de la course à pied, nous comptons sur tous et toutes pour venir encourager et applaudir les coureurs.

Un grand buffet sera offert aux coureurs et bénévoles à l'issue des courses sur la place de la gare.

Pour toutes les personnes désireuses d'apporter un appui, une aide pour l'organisation, ou pour tous renseignements, contacter les responsables (tel 04 94 27 33 74) ou le secrétariat de la mairie.

Merci à tous

Les responsables : P.Lepreux et A.Dardouillet



Tennis Club de Sainte-Anastasie

Du 14 au 29 mai 2005 s'est déroulée la 2^{ème} Edition du Tournoi Jeune de Sainte-Anastasie. De 32 inscriptions en 2004, nous sommes passés à 81 inscriptions cette année, le tournoi étant homologué et faisant partie du Circuit Jeune. 3 catégories chez les filles, 4 chez les garçons ont permis à tous ces jeunes d'en découdre avec ardeur sous un soleil quasi-estival. Au total, plus de 100 matchs ont été disputés, certains par poule, le tout géré de main de maître par notre juge arbitre Fanfan CUADRA, épaulé à tour de rôle par différents membres du bureau et du club.

Même si nos jeunes tennismen et tennismen ont eu du mal à briller et à passer les tours face à l'armada de joueurs bien classés, beaucoup ont progressé et ont pris du plaisir et ils auront la possibilité de prouver leurs talents à l'occasion d'autres tournois.

Pour clôturer le tout, un apéritif a été servi après la remise des prix, dans la joie et la bonne humeur. Nous remercions à cette occasion la Mairie de Sainte-Anastasie et tous nos fidèles annonceurs, sans lesquels le tournoi ne pourrait exister (Intersport à Brignoles, Dépan'Piscines à Focalqueiret, T.P. Codonnel à Sainte-Anastasie, le Crédit Agricole de Garéoult, C.P.A.F. à Besse, l'Horlogerie Comtoise et Provençale à Sainte-Anastasie, le Conseil Général du Var et Métalor).

Un 2ème tournoi a contribué à occuper les courts de tennis du 16 avril au 29 mai 2005 : le tournoi interne homologué, réservé uniquement aux adhérents du club de Sainte-Anastasie. Seules deux catégories étaient représentées : Adultes femmes et adultes hommes, le tout par poules, ce qui a permis à tous les participants de faire plusieurs matchs, même pour les moins expérimentés. La Finale Dame a été remportée par Marielle Gaud contre Jeanine Clément et la Finale homme a été remportée par Philippe Boiron contre Thierry Pallo. Bravo et merci à tous.

L'année s'est terminée dans la joie et la bonne humeur lors du repas de clôture qui s'est tenu à la salle polyvalente, le dimanche 19 juin 2005, auquel étaient conviés Monsieur le Maire et Monsieur Juraver, ainsi que les membres du club avec leur famille. Rendez-vous en septembre pour de nouvelles animations.

Le Président - Clément Péponnet



Club Danse Tasia

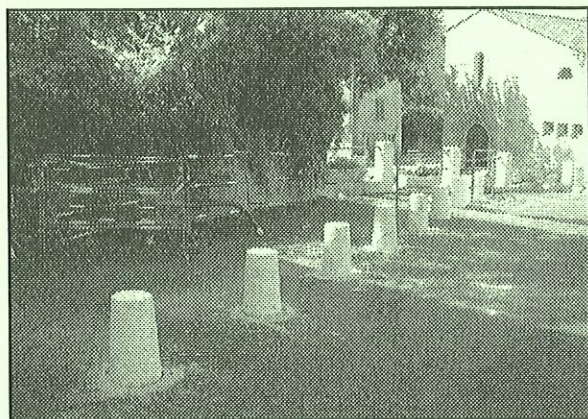
Soirée dansante

C'est avec plaisir et dans la bonne humeur qu'une nouvelle soirée dansante s'est déroulée au sein du club le 21 mai dernier.

Comme à l'accoutumée, la fête a débuté par un apéritif fourni et varié « fait maison » permettant aux joyeux convives et adhérents du club d'apprécier la convivialité de la soirée.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- ♦ Coulage de vingt bornes anti-stationnement destinées à matérialiser les interdictions de stationner dans le village.



- ♦ Tonte par broyage des espaces verts.
- ♦ Arrosage des plantations.
- ♦ Début de tonte des bas-côtés des chemins communaux (opération qui, comme les années précédentes, devrait être achevée avant la fête patronale –mais naturellement il n'est pas interdit aux riverains d'anticiper sur ce calendrier-).
- ♦ Peinture des ferronneries du podium de la gare et du jardin d'enfant.
- ♦ Poursuite des travaux de la place Saint-Just.
- ♦ Travaux dans les écoles.
- ♦ Préparation des festivités associatives.
- ♦ Monstres (toujours plus !).
- ♦ Nettoyage des containers poubelles.
- ♦ Début des travaux de transformation de l'ancienne cave coopérative (gros-œuvre béton).

Information « dernière minute »

Durant l'absence un peu longue (mais rassurez-vous justifiée) de notre policier municipal chacun a pu d'une certaine manière s'en donner à cœur joie dans son domaine de prédilection. Pour le centre du village il s'est surtout agi de stationnement de véhicules automobiles.

Hélas, tout dans la vie a une fin et le gardien de nos lois reprend ses activités à compter du 1^{er} juillet. Pour éviter tout malentendu nous précisons qu'il s'appliquera d'emblée à rétablir le respect de la réglementation ce qui, en clair, peut se lire comme le respect des droits du plus grand nombre par rapport à ceux d'une minorité.

A cet effet nous vous rappelons qu'il existe bien des parkings au quartier des Ferrages et au Pré de la Font notamment.

Recyclage d'un ancien conteneur poubelle

Il est vrai que dans l'opération annuelle départementale du concours des villages fleuris, l'effort de la collectivité se porte essentiellement sur les espaces publics du village ancien ;

ceci pour une raison simple c'est que ce travail communal est accompagné par un important investissement des particuliers.



Il n'est cependant pas possible de passer sous silence d'autres efforts méritoires de riverains des chemins ruraux qui s'efforcent d'entretenir et de fleurir les espaces publics mitoyens de leurs habitations. Aujourd'hui, bien que nous ne puissions remercier chacune des ces personnes, nous ne ferons que citer quelques-unes d'entre elles, il s'agit notamment de Monsieur EXARE, chemin de Candy, pour son jardin très sophistiqué et de Messieurs et Mesdames MOLINO et PASQUINI, chemin du Vallon de Gueirol, pour leur entretien paysager naturel.

Prévention incendie

Dans le cadre d'un plan pluriannuel de préservation des zones habitées contre les incendies, la commune a confié au PIDAF du Pays Brignolais l'aménagement et la sécurisation de plusieurs pistes permettant la lutte contre les incendies. Pour aller plus loin, elle a étendu cette destination à la réalisation, avec l'accord des propriétaires riverains, de larges zones débroussaillées destinées à limiter la progression du feu. Ces travaux se poursuivent actuellement au Nord du village, au pied de Saint Quinis, sur la piste des Ribbas.

La vie associative

Arts'Tasie

Voici venir les vacances et les ateliers vont bientôt fermer leurs portes. Le dernier atelier des enfants se tiendra le mercredi 29 juin, pour les adultes, ce sera le jeudi 30 juin.

Nous pouvons saluer, durant cette année, l'assiduité des enfants qui ont vraiment pris goût à la peinture et mis tout leur cœur dans la confection de leurs œuvres.

Les membres de l'association se sont réunis, pour un repas de fin d'année le 24 juin à midi.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Une Arts'Tasienne.

L'Association Bouliste

Communique

RAPPEL DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

- Licence F.F.P.J.P. : 16 €. Carte adhérent : 10 €
- Participations aux concours :
J.P. : 2 x 2 : 8 € Pétanque : 2 x 2 : 3 €/joueur.
3 x 3 : 12 € 3 x 3 : 10 €/équipe.
- Carte obligatoire (10 €.) pour tous les concours sauf : pour les joueurs et joueuses déjà licenciés dans une autre association bouliste ; pour les concours « ouvert à tous » (les mêlées et pour la fête de la St Just). Les frais de participation seront redistribués intégralement.
- Un point supplémentaire pour les femmes et les enfants de moins de 12 ans.
- Annulation du concours ou diminution des prix si : moins de 12 équipes en 2 x 2, moins de 10 équipes en 3 x 3, moins de 20 joueurs à la mêlée.
- Toute finale est obligatoire.
- Tout litige sera tranché par le Bureau de l'Association et la décision sera sans appel.
- Inscriptions au Bar des Amis (tél. 04 94 72 22 41) et au jeu de boules ou par téléphone 06 13 26 91 32 (sous réserve d'arriver à l'heure au tirage).
- Concours mixte en nocturne (2 H - 1 F) : 4 prix égaux + trophées aux femmes.

PROGRAMME ETE 2005

Samedi 2 juillet	J.P. 2x2 challenge Bar des Amis 200 €	tirage 15 H
Dimanche 3 juillet	J.P. reprise à 8 H 45	
Vendredi 8 juillet	P mixte 2H 1F 125 €	tirage 21 H 30
Jeudi 14 juillet	P 2X2 peinture déco Vialleton 125 €	tirage 15 H
Vendredi 15 juillet	P mixte 2H 1F 125 €	tirage 21 H 30
Samedi 16 juillet	P 2x2 125 €	tirage 15 H
FETE DE LA ST JUST - SEMAINE BOULISTE		
Vendredi 22 juillet	P mixte 2H 1F 230 €	tirage 21 H 30
Samedi 23 juillet	P 3x3 Comité des Fêtes 230 €	tirage 15 H
Dimanche 24 juillet	P concours enfants -12ans -14ans	inscriptions à 9 H
Dimanche	J.P. 3x3 commerçants et artisans 230 €	tirage 15 H
Lundi 25 juillet	J.P. reprise à 8 H 45	
Lundi 25 juillet	P 2x2 Comité des Fêtes 230 €	tirage 15 H
Mardi 26 juillet	P aioli mêlée	tirage 15 H 30
Mercredi 27 juillet	P mixte 2H 1F ou 1 enfant de -10ans 160 €	tirage 15 H
Jeudi 28 juillet	J.P. tête à tête DEBONO Didier 100 €	tirage 15 H
Vendredi 29 juillet	P tête à tête 100 €	tirage 15 H
Vendredi 12 août	P mixte 2H 1F 125 €	tirage 21 H 30
Lundi 15 août	P méchoui mêlée	tirage 15 H 30
Vendredi 19 août	P mixte 2H 1F 125 €	tirage 21 H 30
Dimanche 21 août	P camping La Vidaresse 125 €	tirage 15 H
Vendredi 26 août	P mixte 2H 1F 125 €	tirage 21 H 30
Dimanche 28 août	P 2x2 125 €	tirage 15 H
Samedi 3 septembre	P mêlée des mêlées clôture 125 €	tirage 15 H

Nota :

Les jeux provençaux sont mentionnés J.P.. Les concours à la pétanque sont mentionnés P.

JOUEURS, JOUEUSES, PENSEZ-V

Respectez l'horaire
Respectez le règlement
Respectez les Dirigeants et les arbitres
Ayez une tenue correcte
Soyez courtois vis-à-vis des spectateurs

Soyez poli avec l'adversaire
Maîtrisez votre joie en gagnant
Maîtrisez vos nerfs en perdant
Pensez que vos adversaires sont des amis ...
ou le deviendront

Le Président

E.S.S.A.

L'Assemblée Générale de l'E.S.S.A. a eu lieu vendredi 24 à la salle polyvalente : l'ordre du jour était le renouvellement partiel du bureau suite à la démission du Président GOLLERET en cours d'année. C'est donc Bruno ILLIANO qui a été élu à ce poste avec Gilles GRIMA comme Vice-Président.

La secrétaire était aussi démissionnaire mais, faute de candidat ou candidate, elle a été réélue pour une année. L'Assemblée s'est poursuivie par la lecture du compte-rendu financier et la présentation de la future saison (il est prévu que, jusqu'aux moins de 13 ans, toutes les catégories seraient maintenues). Une remise de cadeaux aux enfants licenciés et un apéritif ont clôturé cette soirée.

Reprise des entraînements fin août.

Bonnes vacances

La secrétaire



14 JUIN 1860

Lettre de l'empereur Napoléon III au Préfet du var

Monsieur le Préfet du Var,

*J'apprends que divers incendies ont éclaté
dans les forêts du département dont je vous ai
confié l'administration.*

*Je vous ordonne de faire fusiller sur les lieux de
leur forfait les individus convaincus de les avoir
allumés.*

*Au surplus, s'ils se renouvelaient, je veillerais
à vous donner un remplaçant.*

Napoléon, Empereur.



Sainte-Anastasie FETE de la ST-JUST 2005

VENDREDI 22 JUILLET

◆ *Place de la Gare :*

21 H 30 PETANQUE Mixte 2H + 1F (230 €) Ass. Bouliste

SAMEDI 23 JUILLET

◆ *Salle Polyvalente*

18 H VERNISSAGE EXPOSITION DE PEINTURE et de MARQUETERIE « DES CIGALES »

◆ *Place de la Gare*

A partir de 15 H PETANQUE 3 x 3 (230 €) Comité des Fêtes

21 H 30 RETRAITE AUX FLAMBEAUX avec la participation de la Fanfare « Les Fannettes » de Gardanne et de majorettes (Départ devant la Mairie)

22 H ATTRACTION DJ PARTY (Stella Animation)

DIMANCHE 24 JUILLET

◆ *Eglise de Sainte-Anastasie*

10 H 15 MESSE DE LA SAINT-JUST

◆ *Salle polyvalente*

de 10 H à 12 H et de 15 H à 18 H : EXPOSITION « DES CIGALES »

◆ *Place de la Gare*

9 H PETANQUE concours enfants – de 12 ans/- 14 ans Inscriptions sur place

9 H à 11 H TOURNOI de VOLLEY Responsable M. Bernard SCLAFANI ☎ : 04.94.72.22.79

11 H 30 APERITIF PUBLIC : Offert par la Municipalité aux habitants du village, aux associations et aux vacanciers.

15 H JEU PROVENÇAL 3 x 3 choisis : Commerçants et Artisans (230 €)

A partir de 16 H : TOURNOI DE FOOT

Responsable M. Olivier HOFFMANN ☎ : 04.94.72.28.20

20 H 30 ANIMATION DE RUE avec « Les Carnoulettes » (majorettes hommes)

22 H BAL public avec l'orchestre MORRYS ANDRE

LUNDI 25 JUILLET

◆ *Place de la Gare*

Reprise du Jeu Provençal à 8 H 45

15 H. PETANQUE 2 x 2 CHOISIS : Comité des Fêtes (230 €)

16 H JEUX D'ENFANTS

21 H 30 SOIREE SPECTACLE et BAL fiesta et confettis avec ARC EN CIEL

MARDI 26 JUILLET

◆ *Place de la Gare*

13 H. AÏOLI Monstre Adultes 17 €. enfants de 9 à 15 ans 9 €. Gratuit pour les moins de 9 ans (mais les inscrire). Paiement à la réservation. Inscriptions à la Boulangerie, au Tabac/journaux, au Bar des Amis ou auprès du Comité (dans la limite des places disponibles).

15 H : PETANQUE MÊLEE

20 H : MACARONADE Inscriptions au Comité des Fêtes ou sur place jusqu'à 18 H

22 H : BAL de clôture avec JEAN-MAX

Organisateur : Comité des Fêtes ☎ : 06.79.55.63.53. Siège Social : Mairie 83136 Ste-Anastasie/Issole

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident et se réserve le droit de modifier le programme.

La vente ou l'usage de pétards ou de tout autre engin détonnant est formellement interdit.

L'abus d'alcool est dangereux... -Service d'ordre assuré-

FETE
FORAINE



Le Calendrier de l'été

<i>Juillet 2005</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu</i>
Judi 14 <i>Fête Nationale</i>	-11 H 15 Anchoïade offerte à tous les habitants et vacanciers -16 H Jeux d'enfants et concours de chant et d'orchestres amateurs -21 H.30 Bal public avec NUIT REBELLE	<i>Place Saint-Just</i>
	FETE de la SAINT-JUST	
Vendredi 29	A partir de 17 H : Foire artisanale en Nocturne	<i>Parking des Ferrages</i>
<i>Août 2005</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu</i>
Samedi 13	22 H Bal avec la Discothèque MUSIQUE EVENEMENT (avec tempête de neige)	<i>Place de la Gare</i>
Dimanche 14	9 H Départ de la course pédestre des « BOUCLES DE L'ISOLE » 22 H Bal avec l'orchestre Eric MARTIN	<i>Rue Général De Gaulle</i>
Lundi 15	13 H Méchoui organisé par le Comité des Fêtes 20 H Macaronade 22 H Bal public avec le duo « TOM-MI »	<i>Place de la Gare</i>

ASSOCIATION BOULISTE

PROGRAMME ETE 2005

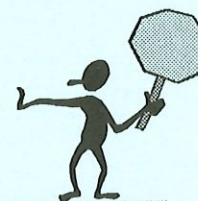
- Vendredi 8 juillet P mixte 2H 1F 125 €
tirage 21 H 30
- Jeudi 14 juillet
P 2X2 peinture déco Vialleton 125 € tirage 15 H
tirage 21 H 30
- Vendredi 15 juillet P mixte 2H 1F 125 €
- Samedi 16 juillet P 2x2 125 € tirage 15 H
- Mercredi 27 juillet P mixte 2H 1F ou 1 enfant de -10ans 160 € tirage 15 H
- Jeudi 28 juillet J.P. tête à tête DEBONO Didier 100 € tirage 15 H
- Vendredi 29 juillet P tête à tête 100 € tirage 15 H
- Vendredi 12 août P mixte 2H 1F 125 € tirage 21 H 30
- Lundi 15 août P méchoui mée tirage 15 H 30
- Vendredi 19 août P mixte 2H 1F 125 € tirage 21 H 30
- Dimanche 21 août P camping La Vidresse 125 € tirage 15 H
- Vendredi 26 août P mixte 2H 1F 125 € tirage 21 H 30
- Dimanche 28 août P 2x2 125 € tirage 15 H
- Samedi 3 septembre P mée des mées **clôture** 125 € tirage 15 H

Nota : Les jeux provençaux sont mentionnés J.P.. Les concours à la pétanque sont mentionnés P.



La Page du Feu et de la Prévention

Pour se détendre un peu « tout en étant sérieux » sur un sujet sérieux



LES RISQUES DE L'ETE

Il y a un siècle, les anciens provençaux avaient coutume d'affirmer que leur région – donc le Var – souffrait de trois calamités endémiques majeures.

- Le Mistral dans sa propagation des incendies.
- La Durance et ses inondations.
- Le Parlement d'Aix pour son incurie administrative.

Aujourd'hui, nous avons perdu cette culture prudente du feu (il ne nous effraie que quand il est là).

La Durance a été maîtrisée, mais ce sont les étiages qui nous préoccupent et là encore, nous avons perdu cette culture économe de l'eau (nous n'y pensons que quand elle n'est pas là).

Quant au Parlement d'Aix, disons que, globalement, il remplit plus dignement son rôle sous une autre forme (il est toujours là).

Depuis, sur les causes des incendies provençaux, beaucoup de choses ont été dites et écrites, certaines sérieuses, d'autres moins. En voici quelques exemples :

De la galéjade au mythe de la génération spontanée.

En 1919 (ce n'était pas le Moyen Age) le très patelin Préfet Bazin, Préfet du Var, n'hésitait pas : « Je dois vous signaler une opinion tout à fait contradictoire du Comité Technique contre l'Incendie qui compte de nombreux scientifiques. Il affirme que le plus grand nombre des incendies de forêts serait dû à l'électricité atmosphérique par étincellement surnois, résultant d'accumulations statiques ou de répercussions de décharges oscillantes de la foudre lointaine. Il y a là une indication qu'on ne saurait négliger... » (en effet).

En 1930, le Président des forestiers de Provence, qui, lui au moins, avait déjà vu un feu de forêt, s'en prenait tout de même en termes assez vifs à ces théories officielles plus que fumeuses : « Mais il faut bien le dire avec insistance, jamais dans nos pays aucun incendie n'a éclaté spontanément ni par suite de fermentation de détritus végétaux, ni par le frottement des branches les unes contre les autres sous l'effet du vent, ni par un tesson de bouteille formant lentille. Jamais un sinistre de cette nature n'a été démontré ».

NOTA BENE : Par respect de nos contemporains dont certains peuvent être encore parmi nous, nous ne publierons aucune citation plus récente (ce qui pour certaines ne manquerait pourtant pas de saveur).

Nous sommes en période à haut risque d'incendie et nous demandons à chacun de respecter scrupuleusement les règles d'usage du feu, édictées par arrêté préfectoral. Par ailleurs et au-delà de ces textes, nous vous demandons de faire preuve de bon sens et de prudence ; en somme, redécouvrez cette culture du feu qui nous fait tant défaut. Si cependant vous constatez un départ de feu ou même une fumée suspecte, votre premier réflexe doit être d'alerter les pompiers en téléphonant



au 18.

Merci.